

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANIE



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N°2018-07
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, que :

Lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 3 décembre 2018, le projet de règlement intitulé « Règlement 2018-07 relatif au traitement des élus municipaux » a été présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil.

Ce projet de règlement prévoit :

- Le remplacement du Règlement 2011-01 relatif au traitement des élus municipaux et ses amendements;
- Que la rémunération de base annuelle du maire, qui était de 5 783.88\$ par année en 2018, passera à 7 783.92\$ en 2019;
- Que la rémunération de base annuelle pour un conseiller, qui était de 1 615.08\$ par année en 2018 passera à 2 335.20\$ en 2019;
- Que le maire suppléant, remplace le maire pendant plus de 30 jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période;
- Que chaque membre du conseil continuera de recevoir, en plus de la rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération ci-haut mentionnée comme c'est le cas actuellement :

Poste	Allocation 2018	Allocation 2019
Maire	5 783.88\$	7 783.92\$
Conseiller	1 615.08\$	2 335.20\$

- Que les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées de 2% annuellement à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement;
- Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Que ce projet de règlement sera adopté par le conseil municipal de Saint-Adelme lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi 7 janvier à 19h30 à la salle du conseil situé au 138, rue Principale à Saint-Adelme.

Que ce projet de règlement est déposé au greffe de la Municipalité de Saint-Adelme, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Adelme, ce 4 décembre 2018.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE


Anick Hudon, DMA